Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260320-20_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 20/26

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 16 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Gwendolyne BOULOT, Mme Nadia CHEKKAT, M. Jean-François CLAIRON, M. Lucien COMBES, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Elodie HAMON, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Sylvie MONNIER, M. Alain MOREL, M. Yves PAPAIL, Mme Florence PAVOINE
Pouvoir : Solédane DEGLI-ESPOSTI à Sylvie MONNIER, Véronique BOUGEARD à Ronan COUDRAIS
Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

****

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4-1,

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 au cours de laquelle 15 conseillers municipaux ont été élus.

Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire, annonce au conseil municipal qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoint appelés à siéger.

Il rappelle que l'effectif maximum est de 4 adjoints, ce qui correspond au nombre d'adjoints en poste dans la précédente mandature.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la création de 4 postes d'adjoints au maire

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 25 mars 2026
- De l'affichage le : 25 mars 2026